

A.M Electricité SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 41, boulevard John Kennedy - 91100 CORBEIL-ESSONNES

817 432 511 RCS Evry

(la « *Société* »)

**EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

.../...

.../...

CINQUIEME RESOLUTION – Modification de la dénomination sociale

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, décide de modifier la dénomination sociale de la Société, comme suit :

A.M. Electricité,

et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence, savoir :

« Article 3 : Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est :

A.M. Electricité. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – Modification de l'article 16 des statuts

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, décide aux fins de restreindre l'obligation d'établissement d'un rapport de gestion aux cas prévus par la loi, de modifier l'article 16 des statuts de la Société, comme suit :

« Article 16 : Comptes annuels et commissaires aux comptes

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux usages.

A la clôture de chaque exercice, la gérance dresse notamment un inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société, un bilan, un compte de résultat et une annexe.



Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants peuvent ou doivent être désignés dans les conditions prévues par l'article L. 223-35 du Code de commerce. Ils sont nommés pour une durée de six exercices et exercent leurs fonctions dans les conditions et avec les effets prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

.../...

Pour extrait certifié conforme à l'original

La Gérance

Monsieur Alvaro FERREIRA MARTINS

